

D2018-03-01

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA GIRONDE
ARRONDISSEMENT DE BORDEAUX

COMMUNE DE SAINT LOUBES

Envoyé en préfecture le 27/04/2018
Reçu en préfecture le 27/04/2018
Affiché le **9 7 AVR. 2018**
ID : 033-213304330-20180427-D20180301BIS-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE du 26 AVRIL 2018**

DATE DE LA CONVOCATION : 19/04/2018

Membres Afférents au Conseil Municipal :29

DATE D’AFFICHAGE : 19/04/2018

En exercice :29

Qui ont pris part à la délibération :22

L’an deux mille dix-huit, le vingt-six avril, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT LOUBES, régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi, à La coupole de SAINT LOUBES (salle de conseil municipal provisoire), sous la présidence de Monsieur Pierre DURAND, Maire de la Commune.

Présents	DURAND Pierre BARIANT Pierre BLOUIN Jacques BONNAMY Monique BOVA Marie DUVERNE Bernard FEIT Jean Luc FOLTIER Françoise GONZALEZ José GOUILLAUD Françoise GOULIERE Marie Pierre	LIGNAC Bernadette MACOCCO Jean MARTIN Sandra MASSONNEAU Bernard OLIVER Joelle REY Gérard RUNDSTADLER Marianna SALMON Philippe-Henri SARNIGUET Yves SPAGNOL François VITOUX Jean-Luc
Absents qui avaient donné pouvoir	BELMONTE Brigitte à BARIANT Pierre HAUTEFAYE Colette à GONZALEZ José HUGUENIN Pascalyne à DURAND Pierre LAGNIER Leptosava à FOLTIER Françoise	
Absents et Excusés	GIACOMINI Pierre MAUGET Denis QUILICO Chantal	
Secrétaire de séance	BARIANT Pierre	

OBJET DE LA DELIBERATION

**DELIBERATION MODIFICATIVE 1
BUDGET COMMUNAL**

Monsieur le Maire expose que le Budget principal 2018 de la commune a été voté le 27 mars dernier. Il convient de l'adapter aux différentes modifications intervenues depuis cette date. L'ensemble des ces mouvements de crédits nécessite une délibération modificative résumée dans le tableau ci-après :

FONCTIONNEMENT				
	Dépenses		Recettes	
	Diminution	Augmentation	Diminution	Augmentation
D-023 : Virement à la section d'investissement	0,00	43 433,00	0,00	0,00
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	0,00	43 433,00	0,00	0,00
D-6553-020 : Service d'incendie	127 457,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	127 457,00	0,00	0,00	0,00
R-73211-01 : Attribution de compensation	0,00	0,00	127 457,00	0,00
TOTAL R 73 : Impôts et taxes	0,00	0,00	127 457,00	0,00
R-74121-01 : Dotation de solidarité rurale	0,00	0,00	0,00	34 297,00
R-74127 : Dotation nationale de péréquation	0,00	0,00	0,00	9 136,00
TOTAL R 74 : Dotations, subventions et participations	0,00	0,00	0,00	43 433,00
Total FONCTIONNEMENT	127 457,00	43 433,00	127 457,00	43 433,00
INVESTISSEMENT				
	Dépenses		Recettes	
	Diminution	Augmentation	Diminution	Augmentation
R-021 : Virement de la section de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	43 433,00
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	43 433,00
D-204172-16-822 : Eclairage Public	0,00	13 433,00	0,00	0,00
TOTAL D 204 : Subventions d'équipement versées	0,00	13 433,00	0,00	0,00
D-2184-20-64 : matériel, mobilier écoles	0,00	30 000,00	0,00	0,00
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	0,00	30 000,00	0,00	0,00
Total INVESTISSEMENT	0,00	43 433,00	0,00	43 433,00

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **AUTORISE** la délibération modificative présentée.

Fait à SAINT LOUBES le 27 avril 2018,

Le Maire,

Pierre DURAND

Le Maire informe que cet acte pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de BORDEAUX dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Publication le :

9 7 AVR. 2018



SAINT LOUBES

D2018-03-02

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA GIRONDE

ARRONDISSEMENT DE BORDEAUX

COMMUNE DE SAINT LOUBES

Envoyé en préfecture le 27/04/2018
Reçu en préfecture le 27/04/2018
Affiché le **9 7 AVR. 2018**
ID : 033-213304330-20180427-D20180302-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE du 26 AVRIL 2018**

DATE DE LA CONVOCATION : 19/04/2018

Membres Afférents au Conseil Municipal :29

DATE D’AFFICHAGE : 19/04/2018

En exercice :29

Qui ont pris part à la délibération :22

L'an deux mille dix-huit, le vingt-six avril, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT LOUBES, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à La coupole de SAINT LOUBES (salle de conseil municipal provisoire), sous la présidence de Monsieur Pierre DURAND, Maire de la Commune.

Présents	DURAND Pierre BARIANT Pierre BLOUIN Jacques BONNAMY Monique BOVA Marie DUVERNE Bernard FEIT Jean Luc FOLTIER Françoise GONZALEZ José GOUILLAUD Françoise GOULIERE Marie Pierre	LIGNAC Bernadette MACOCCO Jean MARTIN Sandra MASSONNEAU Bernard OLIVER Joelle REY Gérard RUNDSTADLER Marianna SALMON Philippe-Henri SARNIGUET Yves SPAGNOL François VITOUX Jean-Luc
Absents qui avaient donné pouvoir	BELMONTE Brigitte à BARIANT Pierre HAUTEFAYE Colette à GONZALEZ José HUGUENIN Pascalyne à DURAND Pierre LAGNIER Lepsava à FOLTIER Françoise	
Absents et Excusés	GIACOMINI Pierre MAUGET Denis QUILICO Chantal	
Secrétaire de séance	BARIANT Pierre	

OBJET DE LA DELIBERATION

**FDAEC 2018
DEMANDE DE SUBVENTION**

Monsieur le Maire expose que L'assemblée départementale, dans le cadre du le dispositif du FDAEC (Fond Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes). Celui-ci permet à l'ensemble des communes girondines d'investir dans le maintien et l'amélioration des équipements et l'acquisition de matériels communaux.

Les opérations éligibles (travaux de voirie, travaux sur bâtiments, acquisition de matériel ou de mobilier) concernent les opérations relevant d'investissement réalisées sous maîtrise d'ouvrage communal voire intercommunal, en cas de compétence transférée. Le cumul de la subvention FDAEC avec une autre subvention départementale pour une même opération n'est pas autorisé.

Il est proposé au conseil municipal d'adopter le plan de financement suivant :

Objet	Montant en €
Travaux extension Paul-Jean TOULET	384 000
FDAEC 2018	34 063
Autofinancement (TTC)	445 937

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **SOLICITE le FDAEC 2018 auprès du Conseil Départemental.**

Fait à SAINT LOUBES le 27 avril 2018,

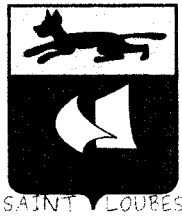
Le Maire,



Pierre DURAND

Le Maire informe que cet acte pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de BORDEAUX dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Publication le : **9 7 AVR. 2018**



D2018-03-03

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA GIRONDE

ARRONDISSEMENT DE BORDEAUX

COMMUNE DE SAINT LOUBES

Envoyé en préfecture le 27/04/2018
Reçu en préfecture le 27/04/2018
Affiché le **27 AVR. 2018**
ID : 033-213304330-20180427-D20180303-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE du 26 AVRIL 2018**

DATE DE LA CONVOCATION : 19/04/2018

Membres Afférents au Conseil Municipal :29

DATE D’AFFICHAGE : 19/04/2018

En exercice :29

Qui ont pris part à la délibération :22

L'an deux mille dix-huit, le vingt-six avril, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT LOUBES, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à La coupole de SAINT LOUBES (salle de conseil municipal provisoire), sous la présidence de Monsieur Pierre DURAND, Maire de la Commune.

Présents	DURAND Pierre BARIANT Pierre BLOUIN Jacques BONNAMY Monique BOVA Marie DUVERNE Bernard FEIT Jean Luc FOLTIER Françoise GONZALEZ José GOUILLAUD Françoise GOULIERE Marie Pierre	LIGNAC Bernadette MACOCCO Jean MARTIN Sandra MASSONNEAU Bernard OLIVER Joelle REY Gérard RUNDSTADLER Marianna SALMON Philippe-Henri SARNIGUET Yves SPAGNOL François VITOUX Jean-Luc
Absents qui avaient donné pouvoir	BELMONTE Brigitte à BARIANT Pierre HAUTEFAYE Colette à GONZALEZ José HUGUENIN Pascalyne à DURAND Pierre LAGNIER Leptosava à FOLTIER Françoise	
Absents et Excusés	GIACOMINI Pierre MAUGET Denis QUILICO Chantal	
Secrétaire de séance	BARIANT Pierre	

OBJET DE LA DELIBERATION

**CHANTIER EDUCATIF
DEMANDE DE SUBVENTION**

Monsieur le Maire expose que dans le cadre des réflexions du Conseil Local de
Délinquance de Saint Loubès (insertion socio-professionnelle, prévention sanitaire, conduites addictives) la
municipalité a mis en place, depuis plusieurs années, un projet de chantier éducatif jeunes, en collaboration
avec ses partenaires. Le public visé est un public jeune en grande difficulté, dé-scolarisé et éloigné des
structures d'insertion. Ce chantier s'inscrit dans le cadre de la loi de lutte contre l'exclusion. Ce chantier se
déroulera sur le territoire de Saint Loubès.

Il est proposé au membres du conseil municipal, d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention
auprès du Conseil Départemental selon le budget suivant (3 périodes : été, Toussaint, Noël) :

DÉPENSES		RECETTES	
Achats matières premières	6 000,00 €	Conseil Départemental	4 000,00 €
Locations Immobilières et Mobilières	900,00 €	Commune	12 900,00 €
Rémunération des Intermédiaire	8 000,00 €	F.I.P.D.	4 000,00 €
Rémunération des personnels	5 000,00 €		
Charges sociales	1 000,00 €		
TOTAL	20 900,00 €	TOTAL	20 900,00 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Sollicite la subvention auprès du Conseil Départemental.**

Fait à SAINT LOUBES le 27 avril 2018,

Le Maire,

Pierre DURAND

Le Maire informe que cet acte pourra faire l'objet d'un recours devant
le Tribunal Administratif de BORDEAUX dans un délai de deux mois
à compter de sa publication.

Publication le : **27 AVR. 2018**



D2018-03-04

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA GIRONDE

ARRONDISSEMENT DE BORDEAUX

COMMUNE DE SAINT LOUBES

Envoyé en préfecture le 27/04/2018

Reçu en préfecture le 27 AVR. 2018

Affiché le

ID : 033-213304330-20180427-D20180304-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE du 26 AVRIL 2018**

DATE DE LA CONVOCATION : 19/04/2018

Membres Afférents au Conseil Municipal :29

DATE D'AFFICHAGE : 19/04/2018

En exercice :29

Qui ont pris part à la délibération :22

L'an deux mille dix-huit, le vingt-six avril, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT LOUBES, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à La coupole de SAINT LOUBES (salle de conseil municipal provisoire), sous la présidence de Monsieur Pierre DURAND, Maire de la Commune.

Présents	DURAND Pierre BARIANT Pierre BLOUIN Jacques BONNAMY Monique BOVA Marie DUVERNE Bernard FEIT Jean Luc FOLTIER Françoise GONZALEZ José GOULLAUD Françoise GOULIERE Marie Pierre	LIGNAC Bernadette MACOCCO Jean MARTIN Sandra MASSONNEAU Bernard OLIVER Joelle REY Gérard RUNDSTADLER Marianna SALMON Philippe-Henri SARNIGUET Yves SPAGNOL François VITOUX Jean-Luc
Absents qui avaient donné pouvoir	BELMONTE Brigitte à BARIANT Pierre HAUTEFAYE Colette à GONZALEZ José HUGUENIN Pascalyne à DURAND Pierre LAGNIER Lepsava à FOLTIER Françoise	
Absents et Excusés	GIACOMINI Pierre MAUGET Denis QUILICO Chantal	
Secrétaire de séance	BARIANT Pierre	

OBJET DE LA DELIBERATION

TARIFS SEJOURS ETE 2018

Envoyé en préfecture le 27/04/2018
Reçu en préfecture le 27/04/2018
Affiché le **27 AVR. 2018**
ID : 033-213304330-20180427-D20180304-DE

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de valider les tarifs suivants pour les séjours qui auront lieu cet été :

COUT FAMILLE PAR SEJOUR 2018			
	TARIF A	TARIF B	TARIF C
MINISEJOUR 2 NUITS	84	100,5	114
SEJOUR 4 NUITS MATER ET PRIM	140	167,5	190
STAGE PONEY 5 JOURS	87,5	102,5	117,5
VAC SPORTIVES 5 JOURS	55	65	72,5

Une réduction forfaitaire de 10 % sera accordée pour les fratries de 2 enfants, puis de 15 % pour trois enfants et au-delà.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **ADOpte les tarifs présentés.**

Fait à SAINT LOUBES le 27 avril 2018,

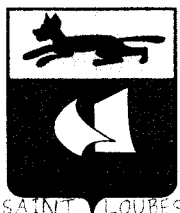
Le Maire,



Pierre DURAND

Le Maire informe que cet acte pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de BORDEAUX dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Publication le : **27 AVR. 2018**



D2018-03-05

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA GIRONDE
ARRONDISSEMENT DE BORDEAUX

COMMUNE DE SAINT LOUBES

Envoyé en préfecture le 27/04/2018
Reçu en préfecture le 27/04/2018
Affiché le **27 AVR 2018**
ID : 033-213304330-20180427-D20180305-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE du 26 AVRIL 2018**

DATE DE LA CONVOCATION : 19/04/2018

Membres Afférents au Conseil Municipal :29

DATE D’AFFICHAGE : 19/04/2018

En exercice :29

Qui ont pris part à la délibération :22

L’an deux mille dix-huit, le vingt-six avril, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT LOUBES, régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi, à La coupole de SAINT LOUBES (salle de conseil municipal provisoire), sous la présidence de Monsieur Pierre DURAND, Maire de la Commune.

Présents	DURAND Pierre BARIANT Pierre BLOUIN Jacques BONNAMY Monique BOVA Marie DUVERNE Bernard FEIT Jean Luc FOLTIER Françoise GONZALEZ José GOUILLAUD Françoise GOULIERE Marie Pierre	LIGNAC Bernadette MACOCCO Jean MARTIN Sandra MASSONNEAU Bernard OLIVER Joelle REY Gérard RUNDSTADLER Marianna SALMON Philippe-Henri SARNIGUET Yves SPAGNOL François VITOUX Jean-Luc
Absents qui avaient donné pouvoir	BELMONTE Brigitte à BARIANT Pierre HAUTEFAYE Colette à GONZALEZ José HUGUENIN Pascalyne à DURAND Pierre LAGNIER Lepsava à FOLTIER Françoise	
Absents et Excusés	GIACOMINI Pierre MAUGET Denis QUILICO Chantal	
Secrétaire de séance	BARIANT Pierre	

OBJET DE LA DELIBERATION

**MARCHE PUBLIC
EXTENSION ECOLE TOULET**

Vu l'Ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics
Vu le Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, et notamment
la procédure adaptée,

Envoyé en préfecture le 27/04/2018
Reçu en préfecture le 27/04/2018
Affiché le 27 AVR. 2018
ID : 033-213304330-20180427-D20180305-DE

La commune souhaite créer deux salles de classe à l'école Paul-Jean Toulet, grâce à la transformation de deux anciens logements de fonction, afin de répondre à la hausse des effectifs et pour remplacer les bâtiments préfabriqués actuellement en place.

Un avis d'appel public à la concurrence a été publié au BOAMP le 25/01/2018. La date et l'heure limites de réception des offres étaient fixées au 02/03/2018 à 12h00. Au terme de la consultation, 33 offres ont été déposées dans le délai.

Suite à l'analyse des offres et à la phase de négociation, il est proposé de retenir les titulaires suivants :

Lot	Objet	Entreprise retenue	Montant ht en €
01	Gros œuvre démolition renfort de sol	ATCE	106 450,00
02	Charpente bois	--	--
03	Étanchéité	SIREC	8 648,34
04	Couverture	--	--
05	Façades	--	--
06	Menuiseries extérieures	PPG	34 800,00
07	Plâtrerie	LASSERRE	10 503,30
08	Menuiserie bois	--	--
09	Électricité intérieure	ETRELEC	26 748,90
10	Plomberie – Sanitaire – Chauffage - Ventilation	PUEL	26 527,96
11	Peinture	Atelier Océan	5 000,00
12	Revêtement de sol	SMDCM	10 280,61
13	Serrurerie	CMS	1 390,00

Des offres ne sont pas attribuées car elles sont toujours en cours d'attribution, ayant été infructueuse lors de la procédure initiale de mise en concurrence.

Attribuer dès maintenant les lots ci-dessus permet néanmoins de commencer chantier, notamment les opérations de Gros-œuvre.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **DECIDE d'attribuer les lots présentés.**

Fait à SAINT LOUBES le 27 avril 2018,

Le Maire,

Pierre DURAND

Le Maire informe que cet acte pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Publication le :



D2018-03-06

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA GIRONDE
ARRONDISSEMENT DE BORDEAUX

COMMUNE DE SAINT LOUBES

Envoyé en préfecture le 27/04/2018
Reçu en préfecture le 27 AVR. 2018
Affiché le
ID : 033-213304330-20180427-D20180306-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE du 26 AVRIL 2018**

DATE DE LA CONVOCATION : 19/04/2018

Membres Afférents au Conseil Municipal :29

DATE D’AFFICHAGE : 19/04/2018

En exercice :29

Qui ont pris part à la délibération :22

L’an deux mille dix-huit, le vingt-six avril, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT LOUBES, régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi, à La coupole de SAINT LOUBES (salle de conseil municipal provisoire), sous la présidence de Monsieur Pierre DURAND, Maire de la Commune.

Présents	DURAND Pierre BARIANT Pierre BLOUIN Jacques BONNAMY Monique BOVA Marie DUVERNE Bernard FEIT Jean Luc FOLTIER Françoise GONZALEZ José GOUILLAUD Françoise GOULIERE Marie Pierre	LIGNAC Bernadette MACOCCO Jean MARTIN Sandra MASSONNEAU Bernard OLIVER Joelle REY Gérard RUNDSTADLER Marianna SALMON Philippe-Henri SARNIGUET Yves SPAGNOL François VITOUX Jean-Luc
Absents qui avaient donné pouvoir	BELMONTE Brigitte à BARIANT Pierre HAUTEFAYE Colette à GONZALEZ José HUGUENIN Pascalyne à DURAND Pierre LAGNIER Lepsava à FOLTIER Françoise	
Absents et Excusés	GIACOMINI Pierre MAUGET Denis QUILICO Chantal	
Secrétaire de séance	BARIANT Pierre	

OBJET DE LA DELIBERATION

**SERVITUDE ENEDIS
CHEMIN DE BARATEAU**

Monsieur le Maire sollicite l'autorisation du conseil municipal afin de signer une convention de servitude afin de permettre le passage de deux lignes électriques chemin de Barateau sur la parcelle A1774 (La Lande).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette servitude.**

Fait à SAINT LOUBES le 27 avril 2018,

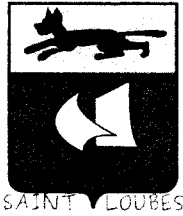
Le Maire,

Pierre DURAND

Le Maire informe que cet acte pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de BORDEAUX dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Publication le :

27 AVR. 2018



D2018-03-07

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA GIRONDE

ARRONDISSEMENT DE BORDEAUX

COMMUNE DE SAINT LOUBES

Envoyé en préfecture le 27/04/2018

Reçu en préfecture le 27/04/2018

Affiché le **27 AVR. 2018**

ID : 033-213304330-20180427-D20180307-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE du 26 AVRIL 2018**

DATE DE LA CONVOCATION : 19/04/2018

Membres Afférents au Conseil Municipal :29

DATE D’AFFICHAGE : 19/04/2018

En exercice :29

Qui ont pris part à la délibération :22

L'an deux mille dix-huit, le vingt-six avril, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT LOUBES, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à La coupole de SAINT LOUBES (salle de conseil municipal provisoire), sous la présidence de Monsieur Pierre DURAND, Maire de la Commune.

Présents	DURAND Pierre BARIANT Pierre BLOUIN Jacques BONNAMY Monique BOVA Marie DUVERNE Bernard FEIT Jean Luc FOLTIER Françoise GONZALEZ José GOUILLAUD Françoise GOULIERE Marie Pierre	LIGNAC Bernadette MACOCCO Jean MARTIN Sandra MASSONNEAU Bernard OLIVER Joelle REY Gérard RUNDSTADLER Marianna SALMON Philippe-Henri SARNIGUET Yves SPAGNOL François VITOUX Jean-Luc
Absents qui avaient donné pouvoir	BELMONTE Brigitte à BARIANT Pierre HAUTEFAYE Colette à GONZALEZ José HUGUENIN Pascalyne à DURAND Pierre LAGNIER Leptosava à FOLTIER Françoise	
Absents et Excusés	GIACOMINI Pierre MAUGET Denis QUILICO Chantal	
Secrétaire de séance	BARIANT Pierre	

OBJET DE LA DELIBERATION

REMBOURSEMENT FRAIS

Envoyé en préfecture le 27/04/2018

Reçu en préfecture le 27/04/2018

Affiché le

27 AVR. 2018

ID : 033-213304330-20180427-D20180307-DE

Monsieur le Maire expose que la responsable du service urbanisme a demissionné en juin 2018. Pour la remplacer un agent en provenance de la région parisienne a été recruté, cependant, conformément aux dispositions réglementaires, il ne pourra pas être nommé avant le 1^{er} juillet.

Néanmoins, afin de permettre la transmission des dossiers, une période de "tuilage" aura lieu au mois de mai, avant son recrutement officiel. Il est proposé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à rembourser les frais de déplacement de cet agent, dans les conditions réglementaires prévues par les textes.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **AUTORISE le remboursement des frais.**

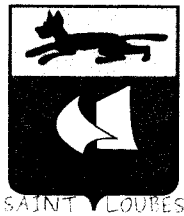
Fait à SAINT LOUBES le 27 avril 2018,

Le Maire,

Pierre DURAND

Le Maire informe que cet acte pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de BORDEAUX dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Publication le : **27 AVR. 2018**



D2018-03-08

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA GIRONDE
ARRONDISSEMENT DE BORDEAUX

COMMUNE DE SAINT LOUBES

Envoyé en préfecture le 27/04/2018
Reçu en préfecture le 27/04/2018
Affiché le **27 AVR. 2018**
ID : 033-213304330-20180427-D20180309-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE du 26 AVRIL 2018**

DATE DE LA CONVOCATION : 19/04/2018

Membres Afférents au Conseil Municipal :29

DATE D’AFFICHAGE : 19/04/2018

En exercice :29

Qui ont pris part à la délibération :22

L'an deux mille dix-huit, le vingt-six avril, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT LOUBES, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à La coupole de SAINT LOUBES (salle de conseil municipal provisoire), sous la présidence de Monsieur Pierre DURAND, Maire de la Commune.

Présents	DURAND Pierre BARIANT Pierre BLOUIN Jacques BONNAMY Monique BOVA Marie DUVERNE Bernard FEIT Jean Luc FOLTIER Françoise GONZALEZ José GOUILLAUD Françoise GOULIERE Marie Pierre	LIGNAC Bernadette MACOCCO Jean MARTIN Sandra MASSONNEAU Bernard OLIVER Joelle REY Gérard RUNDSTADLER Marianna SALMON Philippe-Henri SARNIGUET Yves SPAGNOL François VITOUX Jean-Luc
Absents qui avaient donné pouvoir	BELMONTE Brigitte à BARIANT Pierre HAUTEFAYE Colette à GONZALEZ José HUGUENIN Pascalyne à DURAND Pierre LAGNIER Lepasava à FOLTIER Françoise	
Absents et Excusés	GIACOMINI Pierre MAUGET Denis QUILICO Chantal	
Secrétaire de séance	BARIANT Pierre	

OBJET DE LA DELIBERATION

**DESIGNATION D’UN DELEGUE
A LA PROTECTION DES DONNEES**

Par délibération du 30 Novembre 2010, le conseil syndical du SYNDICAT MIXTE GIRONDE NUMERIQUE a approuvé la modification des statuts du Syndicat permettant la mise en place d'une activité de services numériques mutualisés à caractère facultatif.

Par délibération la Communauté de communes du secteur de SAINT LOUBES a adhéré aux services numériques mutualisés à caractère facultatifs proposés par Gironde Numérique et dont bénéficie la Commune de SAINT LOUBES

Au titre des activités de services numériques proposées dans le pack e-sécurité, figure une prestation relative la CNIL et le DPD permettant, notamment, la mise en place d'un Délégué à la Protection des Données mutualisé.

Considérant que les collectivités territoriales sont amenées à recourir de façon croissante aux moyens informatiques pour gérer les nombreux services dont elles ont la compétence. Ces applications ou fichiers recensent de nombreuses informations à caractères personnelles sur les administrés.

Vu la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978 fixe un cadre à la collecte et au traitement de ces données afin de les protéger, dans la mesure où leur divulgation ou leur mauvaise utilisation est susceptible de porter atteinte aux droits et libertés des personnes, ou à leur vie privée.

Vu le Règlement Général pour la Protection des Données (RGPD) du 27 avril 2016 est une étape majeure dans la protection des données. Il vise à renforcer l'importance de cet enjeu auprès de ceux qui traitent les données et à responsabiliser les professionnels. Il consacre et renforce les grands principes de la loi Informatique et Libertés, en vigueur depuis 1978, et accroît sensiblement les droits des citoyens en leur donnant plus de maîtrise sur leurs données.

Considérant que la Commune traite des données personnelles et doit veiller au respect des textes tout au long du cycle de vie de la donnée dans le cadre d'une logique de conformité continue.

Considérant que pour veiller au respect du cadre réglementaire énoncé par la commission nationale informatique et liberté (CNIL), la commune doit désigner un délégué à la protection des données. Le délégué est chargé de mettre en œuvre la conformité au règlement européen sur la protection des données au sein de l'organisme qui l'a désigné s'agissant de l'ensemble des traitements mis en œuvre par cet organisme. « Chef d'orchestre » de la conformité en matière de protection des données au sein de son organisme, le délégué à la protection des données est principalement chargé :

- **d'informer et de conseiller** le responsable de traitement ou le sous-traitant, ainsi que leurs employés ;
- **de contrôler le respect du règlement** et du droit national en matière de protection des données ;
- **de conseiller l'organisme** sur la réalisation d'une analyse d'impact relative à la protection des données et d'en vérifier l'exécution ;
- **de coopérer avec l'autorité de contrôle** et d'être le point de contact de celle-ci

Le délégué doit tenir à jour le registre des activités de traitement qui sont mis en œuvre par l'organisme qui l'a désigné. Le délégué contribue à une meilleure application de la loi et réduit les risques juridiques pesant sur le Maire en tant que responsable des données à caractère personnel détenues par les services communautaires.

Il est proposé à l'assemblée de bien vouloir :

- Désigner Monsieur Joachim JAFFEL – Responsable administratif juridique et financier du Syndicat Mixte Gironde Numérique en tant Délégué à la protection des données mutualisé de la Commune de SAINT LOUBES,
- Désigner Monsieur SANTAOLALLA en tant qu'agent de liaison avec Gironde Numérique et de coordination au sein de la Commune de SAINT LOUBES.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- DESIGNER Monsieur Joachim JAFFEL – Responsable administratif juridique et financier du Syndicat Mixte Gironde Numérique en tant Délégué à la protection des données mutualisé de la Commune de SAINT LOUBES,
- DESIGNER Monsieur SANTAOLALLA en tant qu'agent de liaison avec Gironde Numérique et de coordination au sein de la Commune de SAINT LOUBES.

Fait à SAINT LOUBES le 27 avril 2018,

Le Maire,

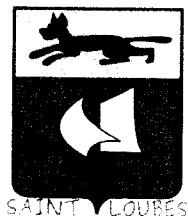
Pierre DURAND

Le Maire informe que cet acte pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de BORDEAUX dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Publication le :

27 AVR. 2018





D2018-03-09

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA GIRONDE
ARRONDISSEMENT DE BORDEAUX

COMMUNE DE SAINT LOUBES

Envoyé en préfecture le 27/04/2018
Reçu en préfecture le 27/04/2018
Affiché le **27 AVR 2018**
ID : 033-213304330-20180427-D20180310-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE du 26 AVRIL 2018**

DATE DE LA CONVOCATION : 19/04/2018

Membres Afférents au Conseil Municipal :29

DATE D’AFFICHAGE : 19/04/2018

En exercice :29

Qui ont pris part à la délibération :22

L'an deux mille dix-huit, le vingt-six avril, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT LOUBES, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à La coupole de SAINT LOUBES (salle de conseil municipal provisoire), sous la présidence de Monsieur Pierre DURAND, Maire de la Commune.

Présents	DURAND Pierre BARIANT Pierre BLOUIN Jacques BONNAMY Monique BOVA Marie DUVERNE Bernard FEIT Jean Luc FOLTIER Françoise GONZALEZ José GOUILLAUD Françoise GOULIERE Marie Pierre	LIGNAC Bernadette MACOCCO Jean MARTIN Sandra MASSONNEAU Bernard OLIVER Joelle REY Gérard RUNDSTADLER Marianna SALMON Philippe-Henri SARNIGUET Yves SPAGNOL François VITOUX Jean-Luc
Absents qui avaient donné pouvoir	BELMONTE Brigitte à BARIANT Pierre HAUTEFAYE Colette à GONZALEZ José HUGUENIN Pascalyne à DURAND Pierre LAGNIER Leposava à FOLTIER Françoise	
Absents et Excusés	GIACOMINI Pierre MAUGET Denis QUILICO Chantal	
Secrétaire de séance	BARIANT Pierre	

OBJET DE LA DELIBERATION

**DESAFFECTATION ET DECLASSEMENT
DE LA TRESORERIE**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et notamment l'article L 2141-1 qui précise qu'un « bien d'une personne publique mentionnée à l'article L 1, qui n'est plus affecté à un service public ou à l'usage direct du public, ne fait plus partie du domaine public à compter de l'intervention de l'acte administratif constatant son déclassement ».

CONSIDERANT que l'immeuble communal de l'ancienne Trésorerie était affecté à l'usage du trésor public,

CONSIDERANT que ce bien n'est plus affecté à un service public ou à l'usage direct du public dans la mesure où les services du trésor public ont déménagé à CENON depuis le 31 janvier 2016,

CONSIDERANT qu'il résulte de cette situation une désaffectation de fait de ce bien,

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

- **CONSTATE** la désaffectation du bien,
- **DECIDE** du déclassement du bien du domaine public communal et son Intégration dans le domaine privé communal,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette opération.

Fait à SAINT LOUBES le 27 avril 2018,

Le Maire,



Pierre DURAND

Le Maire informe que cet acte pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de BORDEAUX dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Publication le :

27 AVR. 2018